



Strasbourg, 6 mai 2010

DH-MIN(2010)003 rev

**COMITE D'EXPERTS SUR LES QUESTIONS RELATIVES A
LA PROTECTION DES MINORITES NATIONALES
(DH-MIN)**

LISTE DES DECISIONS

**11ème réunion
5-6 mai 2010**

**Strasbourg
Conseil de l'Europe
Salle G.3, Bâtiment Agora**

LISTE DES DECISIONS ADOPTEES

Au cours de sa onzième réunion, tenue du 5 au 6 mai 2010 à Strasbourg, le Comité d'experts sur les questions relatives à la protection des minorités nationales (DH-MIN) adopte les décisions suivantes:

1. Le DH-MIN convient de poursuivre lors de sa 12^e réunion les discussions sur la question de la répartition du soutien financier public aux associations (organisations) de personnes appartenant aux minorités nationales, y compris, si cela est pertinent sur le soutien aux projets. Il demande au Secrétariat de réviser le questionnaire, en coopération avec le Bureau et les experts externes, afin de rendre les questions plus précises et en employant les définitions des concepts utilisés dans le projet d'analyse. Il invite tous les membres à fournir, dès réception du questionnaire révisé, des informations complémentaires, y compris de nature générale, sur le système de soutien financier, et si approprié, d'amender les réponses précédemment données d'ici fin juillet 2010.
2. Le DH-MIN décide de reporter toute discussion sur l'impact de la crise économique actuelle sur les minorités nationales, individuellement et collectivement jusqu'à la publication de l'étude de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) sur l'impact de la crise économique sur le racisme et la discrimination raciale.
3. Le DH-MIN convient de poursuivre plus avant ses travaux sur la promotion de l'usage des langues des personnes appartenant aux minorités nationales. Le DH-MIN charge le Secrétariat de contacter les Etats membres intéressés afin de déterminer l'ordre de présentation, lors des prochaines réunions du Comité, des nouvelles études de cas de bonnes pratiques dans ce domaine.
4. Le DH-MIN convient de poursuivre ses réflexions sur l'usage des symboles des minorités nationales dans les sphères publiques et privées sur la base du document élaboré par le Bureau du Haut Commissaire pour les minorités nationales de l'OSCE. Il charge le Secrétariat de contacter le Bureau du Haut Commissaire pour les minorités nationales de l'OSCE pour établir les modalités les plus appropriées et un agenda.
5. Le DH-MIN décide de reporter les discussions sur les «Mécanismes de sélection d'experts indépendants – Échange d'exemples de bonnes pratiques au vu de la sélection d'experts membres d'organes de suivi, en particulier du Comité consultatif de la Convention-cadre (ACFC) et du Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires» à sa prochaine réunion.
6. Suite à l'invitation du Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) de réviser ses méthodes de travail, et après avoir discuté cette question à la lumière de son mandat, et gardant à l'esprit que tous les Etats membres ne sont pas Etats parties à la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (FCNM) et à la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires (ECRML), le DH-MIN décide qu'il examinera à l'avenir, si approprié, au cas par cas, les possibilités d'étendre ses méthodes de travail en établissant des comités de rédaction, des groupes de travail et des groupes de référence. Ces groupes, s'ils sont mis en place, devraient se rencontrer en marge des réunions plénières du DH-MIN pour limiter les frais. Reconnaissant que la situation des minorités nationales est différente d'un pays à l'autre et que la signification des particularités nationales et régionales ainsi que des contextes historiques et culturels doivent être pris en considération, et reconnaissant en outre l'importance de maintenir les réseaux entre gouvernements et les représentants des mécanismes de suivi, le Comité convient que ses réunions devraient continuer à se tenir deux fois par an afin de remplir sa fonction première, d'agir comme « forum pour l'échange d'informations, de vues et d'expériences sur les politiques et les bonnes pratiques concernant la protection des minorités nationales ». Le Comité décide de poursuivre ses réflexions sur la question lors de sa prochaine réunion.
7. À la lumière des informations fournies sur les travaux du Comité d'experts sur les Roms et les Gens du voyage (MG-S-ROM) en particulier sur l'éducation des Roms, le Comité décide de maintenir sa collaboration et ses échanges d'information avec le MG-S-ROM, et de continuer de discuter de sujets intéressants les Roms en particulier.
8. Le DH-MIN convient de tenir sa 12^{ème} réunion du 16 au 18 novembre 2010.